

Ministerium für Bildung und Kultur, Postfach 10 24 52, 66024 Saarbrücken

Responsables légaux d'élèves des écoles  
primaires

Division C      Allgemeinbildende Schulen

Department: C1  
Contact: Christine Ewen  
Tel.: +(49)681 501-7314  
Fax: +(49)681 501-7396  
Email: c.ewen@bildung.saarland.de  
  
Ref: C1 – 3.2.2.1.1  
Date: 08.01.2021

## Cadre défini pour le déroulement des cours du 11/01/2021 au 31/01/2021

Chers responsables légaux,

au regard du nombre élevé d'infections, les Ministres-Président-e-s des Länder ont décidé le 05/01/2021, avec la chancière fédérale, de prolonger jusqu'au 31/01/2021 les mesures prises en date du 13/12/2020. Ces mesures s'appliquent également aux CRECHES/STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (KITAS) et aux écoles et l'enseignement en présentiel est suspendu jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les élèves de la dernière classe de l'école primaire.

Pour cette raison, les règles indiquées ci-dessous s'appliquent aux écoles primaires sarroises jusque fin janvier 2021 :

- L'enseignement en présentiel est suspendu à **partir du lundi 11/01/2021 et jusqu'au 31/01/2021** pour toutes les classes primaires. Ceci signifie que **tous les élèves suivent un « apprentissage à la maison » et non pas un enseignement à l'école primaire.**
- La **scolarité** est fondamentalement **obligatoire** pour tous les élèves qui « apprennent à la maison ».
- Les élèves des écoles primaires bénéficieront comme jusqu'à présent **d'une offre pédagogique adaptée dans la matinée** dans les établissements scolaires respectifs. Pour ce faire, les responsables légaux doivent inscrire les enfants d'ici le mardi au plus tard pour la semaine suivante.

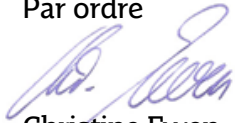
- Les réglementations figurant dans l'actuel plan sanitaire modèle de la Sarre qui date du 17/11/2020 s'appliquent également à l'enseignement en présentiel dans les écoles. Il convient notamment de tenir compte du fait que les élèves des écoles primaires sont également **tenus de porter un masque de protection bucco-nasal** pendant toute la durée de leur séjour à l'école.
- **L'offre des écoles à plein temps sur base volontaire (Freiwillige Ganztagschule - FGTS)** est maintenue dans l'ordre de grandeur présent pour les élèves inscrits dans la FGTS. Les responsables légaux doivent également communiquer la participation des enfants à l'offre FGTS d'ici le mardi pour la semaine suivante. Pour soutenir les familles ayant des enfants qui nécessitent un accompagnement, la Sarre prend en charge les deux tiers des cotisations parentales à la FGTS pour le mois de janvier pendant le confinement. Nous vous prions de ne recourir à l'accompagnement que si vous n'êtes pas en mesure de vous occuper de votre enfant à la maison.
- Les réglementations susmentionnées s'appliquent également aux **écoles à plein temps partiellement obligatoires (Gebundene Ganztagschule)**. L'offre pédagogique adaptée de l'école, telle que mentionnée ci-dessus, est dispensée avant la pause déjeuner. En règle générale, un repas chaud est proposé durant la pause déjeuner. Après la pause déjeuner, des activités récréatives sont disponibles **jusqu'à la fin de la journée scolaire, telle que définie en situation normale**. Les réglementations présentées concernant la suspension de l'obligation de présence s'appliquent par analogie aux écoles à plein temps partiellement obligatoires. Les responsables légaux des élèves décident si, et dans quel ordre de grandeur, les enfants participent aux offres susmentionnées. L'information doit ici aussi être communiquée d'ici le mardi pour la semaine suivante.
- La forme sous laquelle les enseignants encadrent « **l'apprentissage à la maison** » dépend des conditions d'ordre organisationnel sur les différents sites scolaires. **Tous les élèves continuent à recevoir le matériel pédagogique requis pour l'apprentissage à domicile**. Ce matériel est mis à disposition via des plateformes pédagogiques comme la Online Schule Saarland (OSS), par courriel ou via d'autres canaux numériques ou analogiques.
- Il est important que « l'enseignement à domicile » soit encadré par les enseignants et que **la joignabilité des élèves soit garantie**.

Nous vous informerons bien entendu dès que possible des règles en vigueur pour le déroulement des cours à partir du 01/02/2021.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension.

Meilleures salutations

Par ordre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christine Ewen', written in a cursive style.

Christine Ewen